

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-DN160

présenté par
M. Cubertafo

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	100 000 000
Gendarmerie nationale	100 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le budget d'investissement de la gendarmerie nationale qui subit au PLF2024 une baisse de 58,15 millions d'euros en AE et de 180,5 millions d'euros en CP, soit une baisse de 30,7% par rapport au PLF pour 2023.

Ce renforcement s'effectuerait à hauteur de 100 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement. Il permettrait en priorité d'abonder les crédits relatifs à la politique immobilière de la Gendarmerie nationale et l'entretien du parc domanial.

Pour être recevable, cet amendement modifie les crédits (en AE et CP) de la manière qui suit :

- l'action 4 « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme 152 « Gendarmerie nationale » est abondée à hauteur de 100 millions d'euros.
- les crédits de l'Action 4 « – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » du Programme 176 « Police nationale » sont diminués à hauteur de 100 millions d'euros.